



CHARTRE DE COMPORTEMENT pour les joueurs du Groupement

La charte est écrite à la première personne pour inciter les joueurs à se fixer des principes et non pas seulement à les recevoir d'une autorité extérieure.

1. Je respecte les règles du jeu

Des règles ont été instituées pour que la pratique du football soit un jeu. Il suffit de les suivre pour qu'un match soit une rencontre entre sportifs et non une bataille.

2. Je respecte l'arbitre et ses décisions

Quelle que soit la décision prise par l'arbitre, le joueur doit la respecter. Une réclamation ultérieure est toujours possible.

3. Je respecte l'équipe adverse et mon adversaire direct

L'affrontement physique vise à pendre le meilleur sur l'adversaire et non à le briser. Le recours à la brutalité doit donc être proscrit. La provocation de l'adversaire est également à bannir, comme la réponse à une provocation.

4. Je respecte mon entraîneur et mes coéquipiers

Le football est un sport collectif et une discipline collective est instaurée par l'entraîneur. On peut la discuter et faire des propositions, mais dans le respect de l'entraîneur et des autres joueurs de l'équipe.

L'engagement dans une équipe implique une participation active (aux entraînements et aux matches) au moins pendant un tour et non au gré des convenances personnelles.

5. Je respecte les responsables du Groupement et des clubs qui en sont les membres, ainsi que les installations mises à ma disposition

Le Comité essaie de mettre à la disposition des juniors une organisation permettant la pratique du football dans les meilleures conditions. C'est à lui qu'on doit s'adresser quand un problème important surgit et qu'il ne peut être résolu à l'intérieur de l'équipe.

6. Je me respecte moi-même

Dans cette optique, le dopage et la consommation de boissons alcoolisées, de tabac et de stupéfiants pendant les entraînements et les matches (y compris la préparation), dans et autour des installations, sont strictement interdits.

Les entraîneurs et le Comité sont chargés de l'application de cette charte par les joueurs. En cas de non respect d'un de ces points, l'entraîneur pourra procéder à une suspension interne à l'équipe, dans le cas d'une situation qu'il estime gérable à l'interne (tout en avertissant le Comité).

*En cas de non respect important, l'entraîneur doit en référer au Comité qui prendra une décision après avoir entendu le joueur. La sanction pourra aller **d'un à 5 matches de suspension**.*

En cas de non respect grave et répété, une exclusion temporaire ou définitive du Groupement pourra être prononcée par le Comité.